

qui ont conservé le mieux le principe du régime romain, présentent l'aspect le plus aristocratique. La démarcation entre les bourgeois et les seigneurs est moins profonde que dans le Nord. Les bourgeois du Nîmes, Montpellier, Arles, Beaucaire, avaient le droit d'être créés chevaliers aussi bien que les seigneurs féodaux.

Au commencement du xiv^e siècle, le Tiers-Etat progresse. Les communes s'affaiblissent et perdent de leur indépendance municipale. A cela trois causes :

Tout d'abord la centralisation des pouvoirs féodaux. La commune en face du seigneur qui lui avait accordé ses privilèges ou sur lequel elle les avait conquis, aurait pu lutter et se maintenir. Mais après l'absorption des petits fiefs par les grands, toute lutte devint impossible. La commune dut céder au plus fort.

En second lieu, le patronage du roi et des grands suzerains. D'après le principe féodal, on demandait justice du vassal au suzerain. Invoqué par les communes, ce principe les perdit, en appelant une intervention puissante, en initiant le roi à leurs affaires, en l'accoutumant à une suprématie qui devait ruiner leur indépendance.

Enfin, la discorde intérieure des villes qui, poussée à l'extrême, nécessitait l'intervention étrangère pour réprimer les masses, les échevins ou la population.

La liberté s'achetait au prix de la sécurité.

En Italie, où le régime municipal avait la force et la grandeur d'un gouvernement, la liberté politique succomba faute de pouvoir donner la sécurité sociale, et l'aristocratie s'empara de ces républiques remuantes : voyez Venise, Gênes, Florence.

La commune périt par la force d'un adversaire trop